



Service Vie Scolaire et Jeunesse

Téléphone : 02 47 50 09 79

02 47 50 67 26

Courriel : jeunesse.stmartinlebeau@orange.fr

DOSSIER UNIQUE
D'INSCRIPTION
SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

ÉCOLES

RESTAURANT SCOLAIRE

GARDERIES PÉRISCOLAIRES



Dossier à remettre au Service Scolaire Mairie

avant le 25 juin 2021

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

ENFANT

Nom : Prénom :

Ecole fréquentée : Maternelle Françoise Dolto Élémentaire La Bergeronnerie

Classe : Date de Naissance : Sexe : M F

RESPONSABLES LEGAUX

	<u>RESPONSABLE 1</u>	<u>RESPONSABLE 2</u>
NOM		
PRENOM		
LIEN DE PARENTE		
ADRESSE		
CODE POSTAL		
VILLE		
☎ DOMICILE		
☎ PORTABLE		
E-mail @		
PROFESSION		
EMPLOYEUR		
☎ TRAVAIL		

IMPORTANT : Choix du Responsable Payeur :

Situation familiale : MARIÉS OU PACSÉS DIVORCÉS SEPARÉS UNION LIBRE AUTRE

Merci de nous fournir tout document officiel et juridique dans les cas suivants : pas de droit de visite, perte de l'autorité parentale.

NUMERO ALLOCATAIRE CAF/MSA : Nombre d'enfants à charge :

ASSURANCE EXTRASCOLAIRE DE L'ENFANT (OBLIGATOIRE - Fournir une attestation)

Nom de l'organisme : N° de contrat :

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

RESTAURANT SCOLAIRE

Vous avez la possibilité de choisir entre une inscription en « occasionnel » ou en « régulier » (tous les jours). Les repas vous seront facturés au réel consommé. **Toute absence doit être justifiée et signalée au service scolaire de la Mairie.**

Ce choix est fait pour l'année scolaire, sauf demande exceptionnelle écrite et justifiée (perte d'emploi, congé longue maladie ou maternité, après acceptation du service scolaire).

ÉCOLE MATERNELLE (Cocher la formule choisie)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (Cocher la formule choisie)

Repas occasionnel (3.50 €)

Repas occasionnel (3.64 €)

Repas régulier (3.05 €)

Repas régulier (3.15 €)

Tarif Famille Nombreuse (3 enfants scolarisés sur la commune)

(2.80 €)

GARDERIES PÉRISCOLAIRES

A l'école élémentaire : de 7h30 à 8h05 et de 16h15 à 18h45.

A l'école maternelle : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h45.

Aucun enfant ne sera pris en charge avant 7h30, après 8h15 à l'école maternelle et après 8h05 à l'école élémentaire. La commune décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors de ces horaires.

La tarification se fait à la demi-heure : **0.60 € / demi-heure**

Tarif Famille Nombreuse : **0.45 € / demi-heure**

Tout départ après 18h45 dans les deux écoles sera facturé une séance supplémentaire

PAIEMENT RESTAURANT SCOLAIRE / GARDERIE

Choix du paiement (Cocher la formule choisie)

Prélèvement bancaire (Fournir un RIB seulement en cas de changement coordonnées bancaires)

Votre avis de prélèvement vous sera notifié par mail et sera disponible sur le Portail Famille de la collectivité.

Autre (espèces, chèques, carte bancaire)

AUCUN PAIEMENT NE SERA ACCEPTÉ EN MAIRIE

Le Trésor Public va vous envoyer votre facture sur laquelle figurera un QRcode. Celui-ci vous permettra de procéder au règlement auprès d'un buraliste ou commerçant agréé, par le moyen de paiement de votre choix.

Vous pourrez également bientôt effectuer vos règlements en ligne par carte bancaire, via un lien sur le Portail Famille. Une information vous sera envoyée dès sa mise en activité.

COMMUNICATION AUX FAMILLES

Le service scolaire diffuse désormais des informations uniquement par mail ou par SMS et sur le site internet de la mairie.

ATTENTION / Les coordonnées renseignées ci-dessous doivent être identiques à celles de la personne désignée comme « Responsable Payeur ».

- J'autorise la mairie à utiliser le mail suivant :.....
- J'autorise la mairie à utiliser le N° de téléphone portable suivant :.....
- Je n'autorise pas la mairie à m'envoyer de sms/mail. Je m'informerai sur le site internet de la mairie.

Par ailleurs, nous vous remercions de nous communiquer tout changement dans l'année.

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR / AUTORISATIONS DIVERSES

Je soussigné Mr/Mme

- Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir la mairie et les écoles de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale, numéros et mails de contact),
- Déclare avoir pris connaissance du règlement de l'école et des services périscolaires
- Autorise le service périscolaire à communiquer mes coordonnées à l'Association des Parents d'élèves Oui Non
- Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des élèves, et que ces informations sont partagées entre la mairie et l'école.

Fait à

le

Signature Responsable légal 1

Signature Responsable légal 2

INFORMATIONS IMPORTANTES

→ **L'INSCRIPTION DE VOTRE(VOS) ENFANT(S) NE SERA PRISE EN COMPTE QUE SI VOUS ETES A JOUR DE VOS PAIEMENTS AUPRES DU SERVICE PERISCOLAIRE OU DU TRESOR PUBLIC (FOURNIR UN JUSTIFICATIF)**

→ Veuillez remplir un dossier complet par enfant.

→ **LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE IMPERATIVEMENT REMIS AU SERVICE SCOLAIRE A LA MAIRIE AVANT LE 25 JUIN 2021 (au plus tard).**

PORTAIL FAMILLE - <https://saintmartinlebeau.fr/>

Dès que votre dossier d'inscription aura été enregistré, vous recevrez un identifiant qui vous permettra d'accéder au Portail Famille (onglet d'accès présent sur la page d'accueil du site internet de la commune). A votre première connexion, il suffit de suivre la procédure indiquée.

Ce portail vous donne des informations sur votre historique de consommation, sur vos factures, sur vos enfants. Vous pouvez également y contacter le service scolaire, faire des demandes de modifications, et y télécharger des documents. Pensez à y intégrer une photo de votre enfant sous le format JPG.

Si vous n'avez pas reçu votre identifiant, merci de vous rapprocher du service scolaire.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR *(merci de ne pas cocher)*

- Un dossier d'inscription par enfant dûment complété
- Une fiche sanitaire d'urgence par enfant
- La photocopie des vaccins obligatoires
- La photocopie du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) mis en place avec l'école ou le certificat médical du médecin traitant en cas de difficultés de santé (maladie, allergies et/ou intolérances alimentaires) nécessitant une attention et prise en charge particulières
- Une photo d'identité (récente)
- L'attestation d'assurance et/ou de responsabilité civile (au plus tard à la rentrée de septembre 2021)
- Un Relevé d'Identité Bancaire pour le prélèvement automatique **seulement si vous changez de coordonnées bancaires**